



## **PVI : 82 conducteurs oubliés, L'UNSA-RATP INTERVIENT ET FAIT RÉGULARISER!!!**

Ce mois de juin, de très nombreux conducteurs ont eu la PVI versée sur leur fiche de paye. L'UNSA RATP rappelle que son montant moyen est de 450€.

Malgré cela, la Direction n'a pas respecté l'ensemble des clauses de l'accord, signées sur la PVI.

En effet, l'accord prévoit qu'en cas de mobilité vers le RER ou vers la Maitrise, un prorata de cette prime soit calculé et versé au conducteur en fonction de la durée qu'il a exercé sur son métier de conducteur MTS. Or, les conducteurs qui ont fait une mobilité au RER dans l'année (mai 2017-mai 2018) n'ont rien perçu.

L'UNSA RATP est donc intervenue, et a obtenu de la Direction qu'elle respecte scrupuleusement les termes de l'accord. Ainsi, les conducteurs muté sur le RER verront leur situation régularisée.

Se faire entendre, bouger les lignes, être efficace, l'UNSA RATP, syndicat des conducteurs multiplie les actions.

Le respect des engagements est un principe de base pour la qualité du dialogue social. L'UNSA RATP a donc demandé à la Direction de tenir parole, et de procéder à la régularisation sur la paie de juillet, sans nul autre retard.